

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 14 JUIN 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-51 PROGRAMME EDUCATIF SCOLAIRE 2022-2023

Date de la convocation  
07/06/2022

Le 14 juin 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène					
PLAZANET Mélanie			X		
SERRE Françoise			X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre			X		
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	2				2

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles		R. NICOUX	X		
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise			X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

## CODE PROJET : 7101 Classes Parc

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

**Projet de Charte Parc : Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

**Mesure 32 : Concevoir un programme éducatif territorial**

### **Contrat de cohésion Territoriale 2018-2020 – Fiche action n°26**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu**, la délibération n°B.2019-111 du 03 décembre 2019 portant validation du programme éducatif scolaire 2019-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

#### **Considérant**

- Que les missions des Parcs naturels régionaux, définies par le Code de l'environnement, visent à :
  - Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
  - Contribuer à l'aménagement du territoire,
  - Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
  - **Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,**
  - Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche ;
- Le projet de Charte 2018-2033, notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 32 (Concevoir un programme éducatif territorial)

#### **Contexte :**

Pour l'année scolaire 2021-2022, la clause de reconduction du marché public en cours et autorisé par la délibération n°2019-111 a été activée, et les 3 programmes pédagogiques thématiques (forêt, paysage et ciel/nuit) liés aux actualités du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Pnr ML) ont été repropoés au choix des écoles du territoire.

Ce sont actuellement, **15 classes inscrites soit 214 enfants** qui bénéficient des interventions pédagogiques sur ces 3 thèmes menés par des animateurs professionnels de structures d'animation du territoire, retenus par consultation publique.

Au total **60 demi-journées** d'animation auront été menées à la fin de l'année scolaire 2022.

Une journée de restitution entre les classes participantes permettant le partage entre écoles et le retour d'expérience pour le Pnr ML, est en cours d'organisation pour la fin d'année scolaire.

## Description du projet :

Pour l'année scolaire 2022-2023, il est proposé de renouveler les thématiques d'exploration, dans l'objectif toujours, de **permettre la découverte des spécificités et des enjeux du territoire**, appuyant ainsi la plus-value de la structure Pnr ML, en tant que partenaire éducatif.

Des thèmes, comme les pollinisateurs, l'occitan, la nuit... pourraient alors être retenus dans le cadre de cette nouvelle programmation.

La création de ce programme fera l'objet d'un nouveau marché public à procédure adaptée (MAPA) en prévoyant la possibilité de renouvellement du marché pour l'année scolaire 2023-2024, ceci dans le cas où le programme répondrait favorablement aux attentes des enseignants, et afin d'en faire bénéficier un maximum d'écoles du territoire du Parc.

La reconduction du marché permet également un gain de temps sur la partie administrative de consultation et sélection des prestataires.

Les réussites historiques des programmes éducatifs auprès des scolaires, programmés par le Pnr ML, invitent à conserver le même dimensionnement de l'offre éducative, en ajustant simplement les thématiques d'intervention selon les actualités et missions du Pnr ML.

Le programme scolaire s'articulera autour de 4 thématiques différentes auprès de 20 classes du territoire.

## Plan de financement prévisionnel

Dans le cadre de cette nouvelle programmation pédagogique, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Prestations éducatives (marché public)	27 000 €	Europe ITI-FEDER (60%)	19 800 €
Journée de restitution (spectacles ou ouvrages pédagogiques, frais de bouche et transport des élèves) – pour 15 classes	6 000 €	Région Nouvelle Aquitaine (20%)	6 600 €
		DREAL (6%)	2 000 €
		Autofinancement PNR (14%)	4 600 €
<b>Coût total en TTC</b>	<b>33 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 000 €</b>

Les recettes prévisionnelles sont indiquées sous réserve :

i) de la validation du futur contrat de Parc et la fiche action dédiée aux programmes éducatifs du Pnr ML, d'ici la fin de l'année 2022, ce dans les mêmes proportions que les contrats de Parc précédents;

ii) de la programmation européenne FEDER Régional en cours d'écriture et de validation par les services de la Région en lien avec la commission européenne

## Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver la présente proposition visant à poursuivre l'offre éducative auprès des écoles du territoire selon des modalités aux retours positifs jusqu'alors ;
- d'autoriser le Président à :
  - Engager la procédure de commande publique dont la notification interviendra à la validation du plan de financement par les partenaires du Pnr ML ;

- Solliciter l'inscription de l'opération au contrat de Parc, programme 2023 et années suivantes dans les mêmes proportions budgétaires ;
  - Solliciter les financements de l'opération auprès des instructeurs FEDER de la Région Nouvelle-Aquitaine, ce courant 2022 ;
  - Prendre toute décision concernant la bonne réalisation de l'opération et signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné 2023, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- d'approuver la présente proposition visant à poursuivre l'offre éducative auprès des écoles du territoire selon des modalités aux retours positifs jusqu'alors ;
- d'autoriser le Président à :
  - Engager la procédure de commande publique dont la notification interviendra à la validation du plan de financement par les partenaires du Pnr ML ;
  - Solliciter l'inscription de l'opération au contrat de Parc, programme 2023 et années suivantes dans les mêmes proportions budgétaires ;
  - Solliciter les financements de l'opération auprès des instructeurs FEDER de la Région Nouvelle-Aquitaine, ce courant 2022 ;
  - Prendre toute décision concernant la bonne réalisation de l'opération et signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8/ Votants : 10 (dont 2 pouvoirs) / Pour : unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 21.06.22 Et qu'elle a été affichée le 21.06.22

**REÇU LE**  
**21 JUIN 2022**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**  
Page 4 / 4

